



## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-cinquième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 3 avril 1963,  
à 10 h 55

NEW YORK

## S O M M A I R E

	Page.
<i>Point 8 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Coopération internationale en matière de cartographie</i> . . . . .	3

*Président:* M. Alfonso PATIÑO (Colombie).

*Présents:*

Les représentants des Etats suivants: Argentine, Australie, Autriche, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie.

L'observateur de l'Etat Membre suivant: Philippines.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale en matière de cartographie (E/3713 et Add.1, E/3715 et Add.1, E/3718 et Add.1 à 8, E/L.982, E/L.983, E/L.984)

1. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que les renseignements contenus dans le rapport du Secrétaire général concernant la Conférence technique des Nations Unies sur la carte internationale du monde au millionième (E/3715) ne sont pas suffisants pour permettre aux délégations, notamment à celles des pays qui n'ont pas participé à cette conférence, d'examiner comme il se doit cet aspect particulier de la question en discussion. Le document contenant les spécifications de la carte internationale (E/3715/Add.1) n'a été distribué que récemment, et d'autres documents contenant des renseignements indispensables sont encore en préparation. M. Makeev demande donc que l'on ajourne l'examen du rapport au moins jusqu'à la reprise de la trente-sixième session et, en tout cas, jusqu'à ce que le Secrétariat ait fourni les renseignements nécessaires sur les travaux de la Conférence à l'intention des membres du Conseil et des organisations intéressées.

2. M. BHADKAMKAR (Inde) déclare que sa délégation est prête à examiner à la session en cours le rapport relatif à la Conférence, mais qu'elle ne s'opposera pas à l'ajournement demandé par le représentant de l'Union soviétique.

3. M. FRANZI (Italie) dit que lui non plus ne s'oppose pas à un ajournement; il estime cependant que l'examen de la question ne devrait être différé que jusqu'à la trente-sixième session, le Conseil pouvant alors décider de le reprendre immédiatement ou de le renvoyer à la reprise de la session.

4. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) accepte cette suggestion.

5. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) ne s'oppose pas à un ajournement de la question jusqu'à la trente-sixième session, mais hésiterait à accepter qu'elle soit renvoyée à la reprise de la session dont le but essentiel est de préparer les travaux du Conseil pour l'année suivante, compte tenu des décisions prises par l'Assemblée générale à sa session ordinaire. Il voudrait savoir à quelle date seront publiés les documents officiels de la Conférence.

6. M. DE BREUVERY (Secrétariat) répond que le travail technique consistant à préparer et à reproduire les tables de projection ne sera probablement pas achevé avant la fin de 1963.

7. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) demande au représentant de l'Union soviétique s'il accepterait l'ajournement jusqu'à la session d'été du Conseil.

8. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il ne s'y oppose pas, étant entendu que le Secrétariat fournira dans l'intervalle les documents appropriés concernant les résultats de la Conférence, sans qu'il s'agisse nécessairement des documents officiels de la Conférence.

*Il est décidé d'ajourner l'examen du rapport du Secrétaire général (E/3715 et Add.1) jusqu'à la trente-sixième session.*

9. M. HAJEK (Tchécoslovaquie) se félicite de la sage décision qui vient d'être prise; les institutions intéressées devront en effet se préparer sérieusement au débat qui s'ouvrira sur les résultats de la Conférence.

10. M. MATSUI (Japon) souligne l'importance de la cartographie et la valeur des réalisations des Nations Unies dans ce domaine. Le Japon présente un projet de résolution (E/L.982), dont les délégations de l'Australie et de l'Inde ont accepté d'être les coauteurs, qui approuve la recommandation de la troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient visant à réunir une quatrième conférence en 1964 au plus tard<sup>1/</sup>. Tous les membres du Conseil voudront sans doute accepter l'offre généreuse des Philippines de jouer le rôle de pays hôte (E/3713/Add.1).

11. La normalisation des noms géographiques intéresse de nombreux Etats Membres, et c'est pourquoi M. Matsui ne voit pas d'objection à ce que l'on réunisse une conférence en vue d'examiner cette question,

<sup>1/</sup> Voir publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.I.14, p. 8, résolution 2.

comme le propose le projet de résolution des Etats-Unis (E/L.983), à condition que la conférence ait un caractère technique et que sa portée, sa nature, son ordre du jour et son lieu de réunion fassent l'objet d'une étude approfondie, compte dûment tenu du rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière de normalisation des noms géographiques (E/3718 et Add.1 à 8). Une année au moins devrait s'écouler entre la quatrième conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient et la conférence envisagée, afin que les délégations aient largement le temps d'étudier les résultats de la première avant d'assister à la seconde.

12. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique), représentant le projet de résolution de sa délégation (E/L.983), dit que le gouvernement des Etats-Unis voit avec satisfaction les progrès accomplis par un certain nombre d'Etats Membres dans le domaine de la normalisation nationale des noms géographiques, problème de caractère extrêmement technique que la réunion d'une conférence internationale pourrait contribuer à résoudre. Le nombre des réponses à la note que le Secrétaire général a adressée aux gouvernements en vertu de la résolution 814 (XXXI) du Conseil est encore trop faible pour justifier une décision définitive, bien que certains des pays ayant répondu aient estimé nécessaire de réunir une conférence. Le projet de résolution propose donc une étape intérimaire, au cours de laquelle le Secrétaire général entamerait des consultations avec les gouvernements des Etats Membres et les institutions spécialisées concernant l'opportunité de réunir une conférence, ainsi que la date, le lieu et l'ordre du jour de cette dernière. Il pense, comme le représentant du Japon, que toute conférence de ce genre doit être très soigneusement préparée et, selon lui, la suggestion de fixer la date de la réunion en tenant compte de celle de la quatrième conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient mérite de retenir l'attention.

13. M. ATTLEE (Royaume-Uni) souligne l'importance capitale de la cartographie pour certains aspects du développement économique tels que l'utilisation des terres, l'exploitation des mines, les ressources hydrologiques, ainsi que les transports et les communications. Il constate avec satisfaction que le rapport du Secrétaire général sur la troisième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient, tenue à Bangkok (E/3713), met l'accent sur l'assistance technique et il fait remarquer que la Direction des levés d'outre-mer du Royaume-Uni collabore à l'établissement de cartes topographiques de base dans la région. Il partage entièrement les vues du représentant du Japon en ce qui concerne la quatrième conférence et, s'il appartient surtout aux pays de la région de fixer la date et le lieu, il faudrait néanmoins tenir compte, en arrêtant cette date, des autres conférences géographiques et cartographiques internationales qui doivent avoir lieu en 1964; M. Attlee espère que les auteurs du projet de résolution E/L.982 voudront bien insérer dans le dispositif, après les mots "de prendre les mesures nécessaires", le membre de phrase "en tenant compte des dates des autres conférences relatives à des sujets connexes". Quand on arrêtera l'ordre du jour, il faudra prévoir tout le temps nécessaire pour l'examen des diverses questions, lesquelles devront par conséquent, de même que les documents scientifiques présentés, être en nombre relativement limité. En ce

qui concerne la création de centres sous-régionaux de formation à l'interprétation des photographies, dont la troisième Conférence a reconnu le besoin<sup>2/</sup>, le Royaume-Uni a organisé pour un certain nombre de fonctionnaires de la région une formation portant sur tous les aspects de l'établissement des cartes à partir de photographies aériennes. Un centre d'information de la Direction des levés d'outre-mer, créé en 1961 pour l'échange de renseignements techniques, est en liaison étroite avec divers pays de la région et sera heureux de coopérer avec le bureau d'information cartographique des Nations Unies dont la troisième Conférence a recommandé la création<sup>3/</sup>.

14. Le Gouvernement britannique reste très partisan de convoquer une conférence internationale pour la normalisation des noms géographiques, mais il partage l'avis des orateurs précédents selon lesquels, les réactions des gouvernements étant assez lentes, il conviendrait d'accepter la proposition du Secrétaire général (E/3718) de continuer à recueillir des renseignements et de présenter un nouveau rapport au Conseil lors de sa trente-septième session.

15. M. JEANNEL (France) déclare que l'action des Nations Unies dans le domaine de la cartographie se développe efficacement, quoique modestement. Nul ne contestera l'intérêt qui s'attache à l'établissement de règles normalisées et, par là même, simplifiées. Les savants et les techniciens, dans tous les domaines du savoir humain, peuvent tirer le plus grand profit d'une coopération internationale dans le domaine de la cartographie. Sur le plan purement pratique, cette coopération facilitera les études de préinvestissement et de développement économique.

16. La France voit avec satisfaction les résultats de la Conférence technique des Nations Unies sur la carte internationale du monde au millionième qui s'est tenue à Bonn et souscrit aux recommandations qu'elle a adoptées (E/3715 et Add.1). Elle appuie aussi en principe la proposition tendant à réunir une conférence internationale pour la normalisation des noms géographiques, sous réserve toutefois de certaines conditions préalables. Si les conclusions du Groupe d'experts des noms géographiques<sup>4/</sup> restent valables pour la France, elles doivent être reconsidérées pour ce qui est des pays africains d'expression française. L'Institut géographique national a été chargé par les gouvernements de ces pays de l'établissement de leur carte nationale. Pour ce faire, l'Institut a dû revenir sur les règles de transcription qui avaient été élaborées en 1957 et reprendre certaines des règles antérieures qui s'appuient sur la phonétique et l'orthographe françaises. Selon le critère adopté, les noms transcrits doivent donner une série de sons se rapprochant le plus possible de la valeur phonétique exacte des mots dans la langue locale. En revenant à ces procédés simples, l'Institut est resté dans la ligne des prescriptions générales des Nations Unies, puisque la décision concernant l'adoption des règles de transcription est laissée aux Etats intéressés. Les réponses officielles de la Haute-Volta et du Mali (E/3718/Add.2) confirment le bien-fondé de la méthode adoptée. Ce système est également conforme à la proposition du Liban pour la transcription des noms arabes en caractères latins.

<sup>2/</sup> Ibid., p. 9, résolution 4.

<sup>3/</sup> Ibid., p. 9, résolution 5.

<sup>4/</sup> Voir La Cartographie mondiale, vol. VII (publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.I.25), p. 9.

17. Pour ces raisons, la conférence que l'on se propose de convoquer en vue de la normalisation des noms géographiques, pour souhaitable qu'elle soit, ne doit pas être envisagée dans un avenir trop proche, d'autant plus que d'importants travaux sont en cours, en matière de normalisation des noms, dans certains pays comme la Birmanie, le Ghana et la Hongrie. Sous réserve de ces considérations, la délégation française est disposée à appuyer les deux projets de résolution dont le Conseil est saisi (E/L.982 et E/L.983).

18. M. MATSCH (Autriche) estime que le Groupe d'experts des noms géographiques a adopté l'attitude qui convenait touchant la proposition de réunir une conférence internationale pour la normalisation des noms géographiques. Toutefois, compte tenu du rapport du Secrétaire général (E/3718), il y aurait peut-être lieu de laisser les préparatifs et les consultations se poursuivre un peu plus longtemps et de prier le Secrétaire général de présenter un nouveau rapport au Conseil à sa trente-septième session. On trouve un nouvel argument en faveur de cette procédure dans la recommandation qui figure au paragraphe 3 de la résolution 1851 (XVII) de l'Assemblée générale quant à la nécessité, pour tous les organes des Nations Unies, de faire preuve de modération lorsqu'ils fixeront leurs programmes de réunions à New York pour 1964. Peut-être serait-il judicieux, en conséquence, de ne pas prévoir pour cette année la conférence internationale. La délégation autrichienne espère que, dans l'intervalle, il sera possible de faire de nouveaux progrès, sur le plan régional, dans les travaux de normalisation des noms géographiques. M. Matsch compte appuyer les deux projets de résolution (E/L.982 et E/L.983).

19. M. PICO (Argentine) souligne l'importance que présente la cartographie, notamment pour la planification et l'exécution des projets de développement. Il est hors de doute qu'au cours de ces dernières années les Nations Unies ont fait beaucoup pour encourager les travaux cartographiques et la délégation argentine prend acte avec satisfaction des progrès qui ont été accomplis. La coopération internationale dans le domaine de la cartographie prendra une plus grande importance encore au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

20. La délégation de l'Argentine est satisfaite des résultats de la troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies, tenue à Bangkok. Il importe de bien coordonner les travaux de cartographie effectués en Asie et en Extrême-Orient et ceux qui sont exécutés dans le cadre d'organismes tels que l'Organisation des Etats américains.

21. Le Gouvernement argentin attache de l'importance à la normalisation des noms géographiques, et en particulier aux recommandations que le Groupe d'experts a faites à cet égard. A l'échelon national, l'Argentine s'efforce de coordonner les activités de tous les organismes publics et privés qui s'occupent de ce problème. On se préoccupe en particulier de compléter et de mettre à jour le dictionnaire géographique national dont l'établissement a été entrepris il y a quelques années.

22. La délégation de l'Argentine estime, comme le Secrétaire général, qu'il faudrait consulter les Etats Membres sur l'opportunité de réunir une conférence internationale pour la normalisation des noms géographiques. Une telle réunion aurait une importance considérable et, pour cette raison, elle devrait être

soigneusement préparée. M. Pico approuve les suggestions du Secrétaire général concernant l'organisation d'une telle conférence (E/3718, annexe). Il suppose que les renseignements que doivent présenter les divers gouvernements ne seront pas véritablement discutés à la conférence et serviront uniquement de données de base. Il est en faveur du projet de résolution des Etats-Unis (E/L.983).

23. M. RADIVOJEVIC (Yougoslavie) se félicite des efforts qui ont été faits pour améliorer les services cartographiques en Asie et en Extrême-Orient, ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général sur la troisième Conférence cartographique régionale (E/3713), et appuie les recommandations selon lesquelles il conviendrait d'intensifier l'action dans ce domaine. Il appuie également la proposition de convoquer, au plus tard en 1964, une quatrième conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Bien que la normalisation des noms géographiques ne pose aucun problème en Yougoslavie, la délégation de ce pays estime qu'il pourrait être utile de réunir pour étudier cette question une conférence de spécialistes bien préparée et bien constituée. Elle appuie les deux projets de résolution (E/L.982 et E/L.983).

24. M. BHADKAMKAR (Inde) insiste sur la relation évidente qui existe entre la cartographie et le développement économique, notamment dans le cas des pays en voie de développement. La cartographie représente un nouveau domaine d'activité technique dans lequel la coopération internationale s'intensifie. Les pays plus avancés peuvent certainement apporter à cet égard une assistance précieuse aux pays en voie de développement.

25. Au cours de la Conférence de Bangkok, un groupe de travail a été créé pour examiner les divers problèmes relatifs à l'établissement d'une organisation cartographique régionale. Ce groupe a conclu qu'une telle organisation devrait être créée avec l'assistance des Nations Unies, que son personnel devrait être constitué par des experts de la CEAEO et que ses services devraient être rattachés à cette dernière. L'organisation en question aurait pour tâche de faire bien comprendre aux Etats Membres que les cartes sont nécessaires au développement économique et de leur donner des avis sur les techniques cartographiques et sur l'exécution des levés, d'aider les Etats Membres à établir des contacts avec les organismes cartographiques, de recruter des experts cartographes pour la préparation des projets de cartes, d'encourager l'utilisation des données cartographiques pour le développement économique et de former des cartographes. Le noyau de cette organisation régionale devrait être établi dans l'Inde, qui possède l'un des services cartographiques les plus importants et les meilleurs du monde et qui a déjà aidé les pays voisins à mettre au point des projets d'établissement de cartes.

26. Par ailleurs, l'un des centres sous-régionaux de formation à l'interprétation des photographies, dont on envisage la création, devrait être installé dans l'Inde, d'abord parce que les pays de la région n'auraient plus alors à envoyer du personnel en Europe aux fins de formation, ensuite parce que la topographie de l'Inde ressemble plus à celle des autres pays de la région qu'à celle des pays d'Europe.

27. La délégation de l'Inde estime que la normalisation des noms géographiques constitue un problème

très important et appuie les recommandations du Secrétaire général concernant la réunion d'une conférence à ce sujet (E/3718).

28. Elle appuie les deux projets de résolution dont le Conseil est saisi (E/L.982 et E/L.983).

29. M. WALKER (Australie) souligne l'importance croissante de la cartographie pour la planification économique. Les connaissances et le matériel cartographiques varient considérablement d'un pays à l'autre, et l'une des activités les plus utiles de l'Organisation des Nations Unies est l'assistance fournie aux pays en voie de développement pour l'amélioration de leurs services cartographiques. Ces pays ont sans aucun doute également tiré profit de la discussion des problèmes techniques liés à l'établissement rapide de cartes des régions en voie de développement, qui a eu lieu à la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées.

30. L'Australie, qui sera heureuse de devenir membre de plein exercice de la CEAEIO lorsque le Conseil donnera suite à la recommandation faite en ce sens par la Commission, s'est jointe avec plaisir aux autres pays auteurs du projet de résolution tendant à réunir la quatrième conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient (E/L.982). Comme il ressort clairement de son rapport très instructif<sup>5/</sup>, la troisième Conférence cartographique régionale pour cette même région a donné d'excellents résultats et des progrès encourageants sont en cours; la quatrième conférence devrait permettre d'aller plus avant dans cette voie. L'Australie est reconnaissante au Gouvernement philippin, qui a généreusement offert de tenir la conférence à Manille.

31. Le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de la normalisation des noms géographiques (E/3718) évoque les nombreuses difficultés qu'implique une telle normalisation et dont certaines ont été signalées par le représentant de la France. La délégation australienne appuie le projet de résolution des Etats-Unis (E/L.983), qui répondrait au vœu déjà exprimé par de nombreux gouvernements de voir réunir une conférence internationale chargée de discuter cette question. M. Walker s'associe aux remarques faites par les orateurs qui l'ont précédé sur la nécessité d'une préparation minutieuse. Il importe, en particulier, que l'ordre du jour soit établi avec soin, comme indiqué au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution. Selon M. Walker, la conférence devrait se limiter à l'échange d'informations concernant les problèmes techniques que soulève la normalisation. En outre, il faudrait veiller à écarter de l'ordre du jour les sujets qui pourraient être traités selon d'autres méthodes, par exemple dans le cadre de consultations officieuses. Par ailleurs, il n'est pas toujours nécessaire de réunir une conférence régionale pour examiner un sujet d'intérêt régional particulier, lequel peut être étudié à l'occasion d'autres réunions régionales déjà prévues.

32. Le PRESIDENT donne la parole à l'observateur des Philippines.

33. M. JIMENEZ (Philippines) attire l'attention sur la lettre de son gouvernement offrant de réunir la quatrième conférence cartographique régionale aux

Philippines (E/3713/Add.1), sous réserve d'une confirmation qui sera donnée dès que le Congrès aura approuvé les crédits nécessaires. Il remercie ceux qui ont présenté et appuyé le projet de résolution E/L.982 d'avoir accueilli favorablement l'offre de son gouvernement.

34. M. HAJEK (Tchécoslovaquie) déclare que son gouvernement attache une grande importance à la normalisation des noms géographiques, ainsi qu'il ressort clairement de sa communication du 28 janvier 1963 (E/3718/Add.1). Il attire l'attention sur les renseignements que contient cette communication en ce qui concerne la composition et les travaux de la Commission nationale de terminologie, et confirme l'opinion de l'administration centrale de géodésie et de cartographie selon laquelle les possibilités d'un plus large échange de données d'expérience et de renseignements dans le domaine de la terminologie géographique seraient très favorablement accueillies.

35. Au premier abord, la délégation tchécoslovaque est en faveur du projet de résolution des Etats-Unis (E/L.983), encore qu'elle tienne à souligner la nécessité d'une bonne préparation, déjà mentionnée par d'autres représentants. Mais le texte des Etats-Unis semble quelque peu illogique dans sa présentation; il paraît prématuré pour le Secrétaire général de dresser un ordre du jour provisoire de la conférence, comme le prévoit le paragraphe 1 du dispositif, avant que les gouvernements aient été consultés quant à l'opportunité de réunir une telle conférence, comme prévu au paragraphe 2. D'après les déclarations des orateurs précédents, il semble que les opinions des gouvernements varient beaucoup en ce qui concerne les questions à inscrire à cet ordre du jour. Il serait donc inutile de mettre au point un ordre du jour, même provisoire, avant que les gouvernements n'aient été consultés. Compte tenu de ces remarques, la délégation des Etats-Unis voudra peut-être supprimer le paragraphe 1 du dispositif qui, en tout état de cause, ne pourrait recueillir les suffrages de la délégation tchécoslovaque.

36. Parlant du projet de résolution E/L.982, M. Hajek déclare que sa délégation est très désireuse de promouvoir de toutes les manières possibles la coopération sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies mais qu'en l'occurrence la situation spéciale de l'Asie et de l'Extrême-Orient la fait hésiter. Il appartient aux gouvernements de cette région de déterminer les conférences qu'ils jugent souhaitables; or, certains des gouvernements intéressés ne sont pas représentés aux Nations Unies. Dans sa forme actuelle, le texte ne prévoit pas la participation d'Etats non membres à la conférence envisagée. L'appui que la délégation tchécoslovaque donnerait au projet de résolution dépendrait des mesures prises par les auteurs pour garantir la participation pleine et entière à la conférence envisagée de tous les gouvernements qu'elle intéresse.

37. M. CARRILLO (Salvador) se réjouit des efforts déployés par les Nations Unies pour favoriser le progrès dans le domaine de la cartographie. La troisième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient a été couronnée de succès et a adopté des résolutions extrêmement judicieuses. Une question à laquelle la délégation salvadorienne attache une importance particulière est celle de la coopération pour l'établissement de cartes des régions frontalières, à laquelle la troisième Conférence a consacré une recommandation de grande portée pra-

<sup>5/</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.I.14.

tique<sup>6/</sup>. M. Carrillo espère que la quatrième conférence régionale envisagée pour cette région s'attachera elle aussi à cette question. Sa délégation appuie le projet de résolution E/L.982 et accueille avec gratitude l'offre généreuse du Gouvernement des Philippines.

38. M. Carrillo s'associe aux remarques faites par les orateurs précédents en ce qui concerne la préparation et la réunion d'une conférence internationale sur la normalisation des noms géographiques. Il appuie le projet de résolution des Etats-Unis dans sa teneur actuelle.

39. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que son pays n'a pas participé à la troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient et n'est donc pas à même d'en évaluer les résultats. Pour cette raison, la délégation soviétique ne pourra pas voter en faveur du deuxième considérant du projet de résolution E/L.982. Lors d'une session antérieure, elle a protesté contre la mauvaise organisation de cette conférence; les mêmes questions se posent pour la quatrième conférence envisagée. Aux Nations Unies, on attache une grande importance à la coopération en vue du développement économique et social; pourtant, le dispositif du projet de résolution prévoit

que les invitations ne seront envoyées qu'aux "gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées", laissant ainsi de côté les gouvernements des Etats non membres et excluant la possibilité d'une conférence représentative de l'ensemble de la région. M. Makeev propose que les mots "invitations aux gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées" soient remplacés par les mots "invitations à tous les pays d'une région particulière".

40. En ce qui concerne le projet de résolution sur la normalisation des noms géographiques (E/L.983), M. Makeev s'associe sans réserve aux remarques du représentant de la Tchécoslovaquie et aux observations des orateurs précédents concernant la préparation de la conférence envisagée. Il appuie la proposition tchécoslovaque tendant à supprimer le paragraphe 1 du dispositif qui est en tout cas superflu; le Conseil pourrait discuter ultérieurement l'ordre du jour de la conférence, à la lumière des observations présentées par les gouvernements. L'attitude de la délégation de l'Union soviétique à l'égard du projet de résolution dépendra de l'acceptation de la proposition tchécoslovaque et des dispositions qui seraient prises pour assurer des consultations avec tous les gouvernements intéressés.

La séance est levée à 13 heures.

<sup>6/</sup> Ibid., p. 10, résolution 11.